

INFORM-ACTION



facebook

et

twitter

www.facebook.com/EFMdepartout

@EFMdepartout

Revue des Éducatrices et Éducateurs Francophones du Manitoba

SOMMAIRE



COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Rémi Dallaire, président
Suzanne Beaumont
Karen Bees
Lucienne Lavallée
Simon Normandeau

Mario De Rosa, cadre ÉFM-MTS

Les ÉFM déclinent toute responsabilité quant aux opinions exprimées et quant aux textes du présent numéro de l'Inform-Action.

DATES DE TOMBÉE

N° 3 - le 4 avril 2013

Volume XLII N° 3
Juin 2013

Tirage : 1800 exemplaires
ISSN 1196-2003



TABLE DES MATIÈRES

Éditorial.....	3
Avant-propos	4
Projet de loi 18	5
Compte-rendu d'activités ÉFM.....	10
Construction de la première école française à Thompson	11
« Rights in the Sun »	14
Concours « Vacances d'été »	15
Les recettes de cuisine facile	18
ÉFM - Spécial 45 ^e anniversaire	20
Les ÉFM... en bref!	25
Une perspective historique	29

Envoyez tout article et toute communication aux Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba à l'attention de Lise Schellenberg, aux coordonnées suivantes :

191, rue Harcourt
Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2

Télécopieur : (204) 831-0877
Courriel : lschellenberg@mbteach.org
Site web : www.efm-mts.org

Toute reproduction est autorisée avec mention de la source.

Pour alléger le texte, le masculin est fréquemment utilisé comme épïcène.



Éditorial



Par Rémi Dallaire, président
Comité des communications

Voilà la fin de l'année scolaire et nous sommes tout près d'un congé bien mérité!

Parlant d'un congé bien mérité... Vous avez sûrement entendu ou vécu des situations, qui peuvent parfois être frustrantes, dans lesquelles des gens peuvent dire des commentaires en lien avec notre profession et nos vacances. Par exemple, une personne qui comprend (généralement une personne qui travaille justement dans le monde de l'éducation) : « *Ouf, je suis content que ce soit enfin les vacances! Nous avons bien travaillé! C'est bien mérité!* »

Au contraire, certaines personnes qui pensent comprendre la réalité des enseignants : « *C'est vrai que ça ne doit pas être facile d'être enseignant, mais au moins, vous finissez le travail vers les 15 h ou 16 h et vous avez le reste de la soirée, vos fins de semaines et en plus, deux mois l'été...! Moi, je finis seulement de travailler à 16 h 30 et je n'ai pas deux mois de congé comme vous autres* ». Finalement,

ceux qui ne comprennent pas du tout... « *Vous avez deux semaines à Noël, une semaine en mars, deux mois l'été, pis vous osez dire que vous êtes fatigués? Arrêtez de vous plaindre les enseignants!* »

Bien que ce soit des exemples fictifs, il est bien possible que vous ayez vécu quelque chose du genre dans la réalité. Bien sûr, il ne s'agit pas non plus de jouer au débat à savoir qui travaille le plus fort dans la société. Avez-vous déjà été dans une telle situation? Comment avez-vous réagi? Qu'avez-vous dit? Avez-vous l'impression que c'est une cause perdue que d'essayer de justifier le fait que nous travaillons fort et que notre travail s'étend bien au-delà de la journée scolaire? Êtes-vous rendu au point d'ignorer ou de prendre avec un grain de sel certains de ces commentaires?

Comme nous le savons bien, être dans cette profession c'est être en mesure de faire, comme le dirait l'expression, mille et une choses en même temps. Bien que l'une

de ces choses soit l'enseignement en classe, il peut sembler difficile, voire impossible de faire comprendre à quelqu'un les milles autres choses à faire en tant qu'enseignant. Parfois, ces gens peuvent être des amis ou des membres de la famille et il est possible de se laisser emporter ou d'argumenter afin de justifier le mérite de nos congés, ce qui pourrait parfois créer des moments de frustrations.

Bref, les vacances s'en viennent et il sera temps d'en profiter au maximum. À vous de voir si votre temps mérite d'être utilisé afin de justifier auprès des autres le fait que vous êtes en vacances pour plusieurs semaines et que c'est bien mérité!

J'en profite pour remercier toute l'équipe du Comité des communications et je souhaite, à tous les membres des ÉFM, un excellent congé d'été!

Rémi



AVANT-PROPOS

Par Simon Normandeau, président des ÉFM

Biens chers et chères membres,

Nous voilà déjà rendus aux derniers moments de cette année scolaire 2012-2013! Il y a plus d'un an, les délégués à l'AGA des ÉFM me faisaient l'extrême honneur de devenir leur président. Durant les 12 derniers mois, j'ai eu le plaisir de rencontrer et d'échanger avec divers collègues du monde de l'éducation au niveau provincial et national. Au plan local, j'ai pu rencontrer de nombreux organismes communautaires (la Société franco-manitobaine, le Centre culturel franco-manitobain, Francofonds, Canadian Parents for French, le Festival du Voyageur, l'Université de Saint-Boniface, pour n'en nommer que quelques-uns) ainsi que des présidences des associations locales, des conseillers pédagogiques divisionnaires et ceux du Bureau de l'éducation française, un de nos précieux partenaires. Au plan national, des entretiens avec la FCE, l'ACPI et l'ACPLS ont été très positifs. D'ailleurs, les ÉFM et l'ACPLS ont conclu une entente de partenariat qui sera bénéfique aux deux organismes. Il est impératif d'avoir des liens très étroits avec tout ce beau monde :

cela constitue un des piliers importants des ÉFM : ce qui permet le réseautage et la transmission du savoir-faire de part et d'autre.

Oui, ce fut une année remplie; les différents comités ont brassé beaucoup d'idées, ont mis sur pied de nouvelles activités : soirée Quelques arpents de piège, atelier « Pourquoi pas vous? », en plus de mettre sur pied les activités de perfectionnement professionnel habituelles; jumelages et séminaires. Il y a eu un vent de renouveau qui a apporté son lot de changements et de nouveautés. Et ce n'est pas tout! Les travaux vont bon train pour la prochaine Conférence pédagogique annuelle et pour le prochain Symposium de l'enseignement en français; déjà, je peux vous assurer qu'une attention très particulière a été apportée au choix des ateliers et aux formats des deux événements. Les comités organisateurs de ces deux activités se sont sérieusement retroussés les manches et ont mis la main à la pâte afin de mieux répondre aux besoins de nos membres sur le plan du perfectionnement professionnel.

Quant à moi, cette première an-

née de mandat en a été une d'apprentissage. Malgré plus de 7 ans d'expérience au sein des ÉFM, il est difficile d'être complètement familiarisé avec ce que j'appelle la « mécanique interne » de notre organisme et de la MTS. Au plan politique et opérationnel, c'est la même chose : cela demande un certain temps avant d'avoir réussi à assimiler les procédures, politiques et autres considérations circonstancielles. Cela peut se traduire parfois par des essais et erreurs; c'est un processus qui rend humble, mais nécessaire pour apprendre et comprendre comment les choses fonctionnent. En fait, je vous dirais que c'est du perfectionnement professionnel intensif, réparti sur plusieurs mois (années?) que de remplir les fonctions de ce poste!

Cependant, je peux vous garantir que ce travail, je le fais avec cœur et passion. Je vise toujours à bien servir nos membres et aussi assurer le bien-être de notre association et de bien vous représenter. Il est vrai que ce poste peut être exigeant par moment, mais par contre, quelle source de motivation et d'inspiration que c'est d'être témoin de tout ce qui

Projet de loi 18



Paul Olson, président
The Manitoba Teachers' Society

Ce qu'est le Projet de loi 18

Le **Projet de loi 18** est une proposition d'amendement à la **Loi sur les écoles publiques**. Il traite de l'intimidation des élèves et en particulier renvoie un devoir à tout employé dans une école d'avertir la direction de l'école s'il y a un cas possible d'intimidation envers un.e élève. On peut ainsi dire que ce projet de loi crée un devoir particulier au personnel d'une école ou qu'il énonce tout simplement un devoir professionnel que nous reconnaissons déjà.

La **Loi sur les écoles publiques** traite déjà de l'intimidation, bien sûr, en commençant par la section 47 et les codes de déontologie. Comme parents et comme enseignants.es, nous sommes certainement déjà au courant du dommage fait à nos enfants par l'intimidation. Une mise à jour des lois traitant du bien-être au travail et le harcèlement a été effectuée assez récemment pour refléter les nouvelles connaissances des droits et devoirs du monde en milieu de travail.

Ce qui est d'une valeur particulière, je suppose... et certainement ce qui remporte (il me semble!) la majorité des commentaires du grand public, c'est l'écart de la définition de l'intimidation (y compris la cyberintimidation), et aussi une protection particulière pour les minorités d'orientations et d'identités sexuelles.

Une force de l'amendement c'est qu'il reconnaît de façon concrète que l'intimidation peut se manifester dans une panoplie de formes et de comportements. Donc, il cible *l'effet* des comportements, et non pas les comportements eux-mêmes. Bien que certains.es n'aient pas la généralité

passé dans le monde de l'éducation au Manitoba! Nous, en tant qu'enseignantes et enseignants, sommes si débrouillards, créatifs, enthousiastes, innovateurs et passionnés!

Pour terminer, je dois souligner le bonheur que j'ai eu à travailler avec les comités et nos membres dévoués! Je l'ai déjà dit, la force des ÉFM, est ses membres; lorsqu'ils s'impliquent, il n'arrive que de bonnes choses! Merci pour votre temps et vos efforts!

De plus, le Conseil d'administration des ÉFM a rempli son rôle avec professionnalisme, intégrité et passion : je peux vous affirmer que les membres ÉFM ont été très bien représentés par ce CA! J'aimerais les remercier pour leur appui, leur dévouement et leur excellent travail!

Et enfin, merci à nos cadres, Monsieur Dan Turner et Monsieur Mario De Rosa pour leur précieux temps et conseils. Merci à nos adjointes ultra-performantes : Lynne Johannson, Lise Schellenberg, Fran Kornelson, Julie McIntock et Marie-Claude Leischner.

Sur cette note, je vous souhaite un très bon repos estival et j'espère bien vous voir durant la prochaine année scolaire! D'ici là, portez-vous bien!



Marquez vos agendas....

La 40^e

Conférence pédagogique annuelle
des ÉFM aura lieu
le vendredi 25 octobre 2013 à
l'Université de Saint-Boniface et
au Collège Louis-Riel.

Sous le thème

« **ÉFM : 45 ans de réseautage** »,
la Conférence saura vous inspirer
avec une pléade d'ateliers. Un
nouveau format vous attendra
cette année. Au lieu d'une confé-
rence d'ouverture, nous vous of-
frirons des miniateliers en matinée
et plus encore!

Le programme, ainsi que le for-
mulaire d'inscription seront en-
voyés aux écoles dès le début de
la rentrée scolaire 2013-2014!

Pour plus d'informations :

Lise Schellenberg au 837-4666
poste 228, 1-800-262-8803 ou
par courriel :

lschellenberg@mbteach.org.

de cet amendement, j'avoue que
c'est plus réaliste d'indiquer que
l'intimidation c'est plutôt une
question d'effet et d'intention que
des « outils » utilisés.

Certaines minorités religieuses
protestent que le **Projet de loi 18**
nuît à leurs droits et libertés de
religion, car le projet de loi supporte
spécifiquement qu'un.e élève de-
mande un espace sécuritaire pour
un groupe minoritaire utilisant
le nom « alliance gai-hétéro ». Actuellement, le **Projet de loi 18** indique que si un tel groupe est recherché par un.e élève, la division n'aura pas le droit de le refuser. Un peu ironique, peut-être, que la réaction caustique de plusieurs à cette provision fait le cas pour son besoin. C'est certain aussi qu'on lit des commentaires et des lettres dans les journaux des leaders de communautés de foi qui appuient le **Projet de loi 18**, et ne voient aucun conflit entre un amendement qui cible la protection des jeunes et l'enseignement de leur foi.

L'exécutif provincial m'a déjà dirigé
d'envoyer une lettre à la Ministre
Allan pour dire, en bref, que OUI,
nous sommes généralement en faveur

du **Projet de loi 18** et que nous
applaudissons le gouvernement
d'avoir élargi la protection des
jeunes. De plus, nous suggérons
que c'est même possible que
ce projet de loi n'aille pas
suffisamment loin, car il requiert,
effectivement, qu'un jeune se révèle
comme (par exemple) homosexuel
en lui obligeant de demander
un lieu sécuritaire. Il serait peut-
être mieux, que l'école ait de tels
lieux comme aspect intégré de
leur fonctionnement, et non pas
seulement sur demande.

La MTS fournira une soumission
formelle au comité législatif qui
siègera cet été. On ne sait pas
quand à ce point, et il y a d'habitude
très peu d'avis, malheureusement.
Si l'on s'intéresse à présenter à ce
comité, le processus est bien
expliqué ici :

[http://www.gov.mb.ca/
legislature/committees/guide.
fr.html](http://www.gov.mb.ca/legislature/committees/guide.fr.html).

APPEL D'ATELIERS...

Sous le thème « Visez grand! Visez haut! » le Symposium de l'enseignement en français aura lieu lundi 3 février 2014 à l'Institut collégial Miles Macdonnell.

Les personnes intéressées à proposer un atelier ou des ateliers au Symposium de l'enseignement en français sont invitées à compléter un formulaire téléchargeable en ligne en visitant le site web des ÉFM à www.efm-mts.org, sous la rubrique « Symposium ».

La date limite pour la réception de vos propositions d'ateliers est :
le 24 mai 2014.



L'équité, la diversité et la solidarité chez vous!



Les membres du Comité des communications sont fiers de vous présenter une gamme d'articles et de leçons rédigés par des membres ÉFM et une variété de revues canadiennes. Faites-vous des travaux intéressants dans vos écoles dans les domaines de l'équité, la diversité et la solidarité? Si oui, le Comité de communications vous invite à écrire un article pour notre prochain numéro de l'Inform-Action. Envoyez vos articles à Rémi Dallaire (remi.dallaire@dsfm.mb.ca).

Nous remercions tout le monde qui nous envoie un article. Nous nous réservons le droit de ne pas publier les articles.

Vous cherchez de nouveaux défis ? Vous désirez rencontrer d'autres enseignantes et enseignants pleins d'énergie et d'idées ? Nous avons la réponse pour vous.... Les ÉFM sont à la recherche de membres pour siéger à des comités. Si cela vous intéresse, prière de communiquer avec Simon Normandeau, président des ÉFM au 204-837-6953 ou par courriel à snormandeau@mbteach.org.

JOIGNEZ-VOUS AUX COMITÉS DES ÉFM ET FAITES LA DIFFÉRENCE....

**ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS FRANCOPHONES DU MANITOBA
FORMULAIRE DE DEMANDE - COMITÉS ÉFM**

OUI, je m'intéresse à siéger à un.des comité.s des ÉFM.

Nom : _____

École : _____

Courrier électronique : _____

Je m'intéresse à siéger au.x comité.s suivant.s :

- Comité de vie professionnelle
- Comité organisateur de la conférence pédagogique annuelle 2014 (Les réunions de ce comité débiteront au mois de décembre 2013.)
- Comité des communications (y inclus la rédaction de l'Inform-Action) (Les réunions de ce comité débiteront au mois de septembre 2013.)
- Comité de sensibilisation et de promotion de l'éducation en français
- Comité de révision des Statuts et des Politiques
- Comité d'équité et de justice sociale



NOTEZ :

1. Les membres de chaque comité se rencontrent ordinairement en semaine, de trois à dix fois par année.
2. Les comités 2013-2014 seront formés au mois de juin ou de septembre 2013.
3. **Confidentialité des renseignements personnels :** Lorsque vous acceptez de siéger à un comité ÉFM, vous acceptez que votre nom et le nom, l'adresse, et les numéros de téléphone et de télécopieur de votre école soient partagés avec les autres membres ÉFM. De plus, vous acceptez que votre adresse électronique soit partagée avec les autres membres du comité auquel vous siégez.

Signature

Nous vous prions de faire parvenir ce formulaire au bureau des Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba, à l'attention de Françoise Kornelson, par télécopieur au 831-0877 ou au 1-800-665-0584.



Concours

Quelle(s) stratégie(s) utilisez-vous pour faire parler vos élèves en français?

Voici un exemple :

« Le système de confiance » : la classe commence la semaine avec 25 points et tente de garder le plus de points possible jusqu'au vendredi. La classe perd des points, selon la fréquence à laquelle des élèves sont entendus à parler en anglais. À la fin de la semaine, voici ce qui arrive :

- 25 points : dîner de pizza! Ou : petite fête de classe (ceci n'arrive pas souvent!)
- Entre 20-24 points: activité pour la classe (un jeu de Pictionary, Scatlogories, etc)
- Entre 15-19 points : neutre, pas de récompense et pas de « conséquence »
- Moins de 14 points : la classe a perdu la confiance de l'enseignant alors: conséquence. Apprendre un poème par cœur, devoir supplémentaire, etc.

C'est très simple : faites-nous parvenir une explication de votre stratégie et votre nom sera éligible pour le tirage de l'un des trois prix suivants :

- ❖ Coupon-cadeau d'une valeur de 100\$ chez Scholar's Choice
- ❖ Coupon-cadeau d'une valeur de 100\$ chez Scholastic
- ❖ Coupon-cadeau d'une valeur de 100\$ chez Quality classroom

Partagez votre stratégie par courriel à efm@mbteach.org ou bien sur notre page Facebook à **EFMdepartout**.

Un condensé des stratégies reçues sera publié dans le prochain numéro de l'Inform-Action.

**Date limite pour participer :
Le mardi 25 juin 2013.**



Sous le thème
« **Pensez grand! Visez haut!** »
le Symposium de
l'enseignement en français
aura lieu
le **lundi 3 février 2014** à
l'Institut collégial
Miles-Macdonell,
757, rue Roch, Winnipeg.

Le programme du
Symposium de
l'enseignement en fran-
çais sera distribué dans les
écoles au début de l'année
scolaire 2013-2014.

Pour plus d'information :
Lynne Johansson à
ljohansson@mteach.org
ou par téléphone au
204-837-4666 poste 229

compte rendu d'activités ÉFM 2012-2013

Le iPartage 2013

Pour une 2^e année consécutive, les ÉFM ont présenté un atelier de lpartage, en mars dernier. Cette édition du lpartage fut quelque peu différente de la première, puisque nous nous sommes surtout attardés aux fonctions de base en matinée, puis au partage des « apps » en après-midi. L'animatrice de l'atelier, Arianne Cloutier a présenté à la demi-douzaine de participants plusieurs astuces concernant les iPad et elle a partagé toute une gamme d'applications utiles pour la salle de classe. On peut retrouver ces (environ une centaine) applications à l'adresse suivante : appseneducation.blogspot.ca/



« Pourquoi pas vous? »

M. Marcel Bérubé a offert une présentation fort importante qui traitait du montage d'un atelier. En fait, il a parlé de confiance, de réflexion et enfin de la marche à suivre afin de présenter un atelier utile et efficace. Le tout s'est déroulé dans une atmosphère décontractée et a permis aux participants de se sentir bien plus à l'aise et confiants dans le processus de création d'ateliers.

« Séminaires de formation pour enseignants débutants »

Ils étaient 23 à assister au 2^e volet des Séminaires de formation pour enseignants débutants en avril dernier. Comme d'habitude, les animateurs furent, M. Christian Morissette du Collège Gabrielle Roy et Mme Carole Hébert, de l'école Lorette Immersion. Les participants ont été très satisfaits de ce qu'ils ont appris durant les deux jours sur lesquels s'étaient les séminaires.



Construction de la première école française à Thompson

Par Yedidia NGOY, enseignante de la 1^{re} année
École La Voie du Nord

Qui aurait cru qu'un rêve tant nourri par la communauté francophone de Thompson puisse enfin être sur le point de se réaliser?

En effet, l'annonce de la construction de la première école française dans le 55^e parallèle au nord du Manitoba, faite par le premier ministre de la Province, monsieur Greg Selinger, le 1^{er} mars 2013, apporta un grand baume de soulagement dans le cœur de toute la communauté francophone de la ville de Thompson. Enfin... la dernière-née, la 24^e école, de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), l'École communautaire La Voie du Nord, pourra s'installer et fonctionner dans ses propres locaux; dans son propre bâtiment sans avoir à partager son espace avec une autre école, comme cela a toujours été le cas depuis son ouverture en septembre 2009!

La cohabitation de l'École communautaire de Thompson, comme

on l'appelait jadis, a toujours été pacifique et harmonieuse avec l'école hôte de Burntwood, une école anglophone de la Division scolaire Mystery Lake, qui a accepté de lui céder quelques-uns de ses locaux.



Si nos deux élèves de la 8^e année de la première promotion de notre école ne pouvaient s'imaginer, pouvoir avoir leur propre école secondaire, nos 78 élèves de cette année 2012 - 2013, peuvent se permettre de rêver en couleurs!

Il n'est pas étonnant, depuis l'annonce de cette bonne nouvelle, d'entendre nos élèves dire « nous sommes contents d'avoir notre propre école; surtout qu'elle sera construite juste à côté de la piscine de la ville... nous pourrions aller nous y baigner à toutes les récréations! » ou encore; « Nous aurons notre propre gymnase et nous pourrions faire beaucoup d'activités sportives et nous garder ainsi en bonne santé! »

Oui, ça nous fait sourire de les entendre rêver à haute voix... mais à l'allure où vont les choses, ils peuvent se le permettre, car, qui de mieux placé que le premier ministre de la Province, pour faire une annonce si importante? Prendrait-il ce risque de faire une déclaration aussi solennelle touchant toute la communauté francophone non seulement du nord, mais aussi de toute la province du Manitoba, si ce projet n'était pas réaliste? Oh non, surtout pas quand on sait

que les élections provinciales approchent! Qui se priverait des voix des francophones lors d'une prochaine élection? Alors, monsieur Selinger, qui assume aussi les fonctions de ministre responsable des affaires francophones du Manitoba, prend à cœur la cause des francophones de sa province et tiendra parole!



Quand on fait une rétrospective du chemin parcouru par la jeune école française La Voie du Nord, nous remarquons que « petit Poisson est devenu grand! »

Ouverte officiellement en 2010, lors d'une cérémonie solennelle dans le gymnase de l'école Burntwood, l'École la Voie du Nord ne comptait à l'époque qu'une quarantaine d'élèves. Cette cérémonie qui a été haute en couleurs et durant laquelle on a coupé le ruban d'inauguration de la première école est à jamais gravée dans nos mémoires. C'est depuis ce jour que l'École communautaire de Thompson a pris le nom de l'École communautaire La Voie du Nord, nom adopté après un vote et un tirage parmi de nombreux noms proposés. Et le symbole de l'INUKSHUK fut choisi comme logo de la nouvelle école.

Les autorités de la Division scolaire franco-manitobaine, venues de Winnipeg pour la circonstance; ainsi que des représentants de différents organismes communautaires francophones; des autorités de la ville de Thompson, sans oublier les parents d'élèves qui se sont battus pour avoir cette école française (en plus de la seule école d'immersion présente dans la ville)... tous, avaient rehaussé de leur présence ladite cérémonie.

À la première année de cette école, les enseignants pionniers étaient au nombre de quatre, dont madame Giselle Luky, madame Nathalie Tremblay, madame Yedidia Ngoy ainsi que monsieur Adèle Bouzouina. À part cette équipe d'enseignants, il y avait le directeur, Monsieur Roger Gagnon; la secrétaire madame Anita Philippe, ainsi que nos deux aides-enseignants, Mesdames Andrée Catellier et Natalie Carrière. Sans compter les nombreux parents bénévoles ainsi que nos suppléantes et suppléants. L'équipe est restée la même jusqu'à ce jour, sauf qu'elle s'est enrichie de nouveaux membres du personnel, dont Messieurs Amadou Kanté (qui

a remplacé Monsieur Adèle Bouzouina) et Rémi Dallaire; ainsi que Mesdames Véronique Bérubé, Alycia Smith et Johanne Brooks (qui a remplacé madame Andrée).

On avait, durant les deux premières années, des classes à niveaux multiples (Maternelle à la 2^e; 3^e à la 5^e et 6^e à la 8^e). Monsieur Gagnon combinait ses fonctions de directeur et d'enseignant titulaire. Il le fait toujours, sauf qu'il n'a plus de classe titulaire. En effet, il enseigne les mathématiques et les sciences.

Actuellement, nous avons une classe de maternelle à part entière ainsi qu'une seule classe de 1^{re}



année. Les autres classes sont des classes à deux niveaux au lieu de trois! Et nous avons aussi une 9^e année! La nouvelle école offrira les niveaux de la Maternelle à la 12^e année. Il y aura donc une programmation du niveau secondaire, avec tout ce que cela implique.

Si les fruits de notre travail n'étaient pas évidents, il y a longtemps que la DSFM aurait fermé notre école. Mais, si elle continue à appuyer nos efforts, c'est parce que les élèves et les parents sont satisfaits du travail accompli par tout le personnel. Notre école est une véritable



« macédoine de cultures », une véritable société multiculturelle en miniature. On y retrouve des personnes d'origines diverses; notamment celles originaires du Mali, du Congo, du Pérou, du Cap-Vert, du Brésil, du Ghana, etc.

De plus, la politique de la Division scolaire franco-manitobaine d'offrir des autobus scolaires pour le déplacement des élèves ainsi qu'une maternelle à temps plein, sans oublier la possibilité de prendre son dîner gratuitement à l'école sont là quelques points qui nous distinguent des autres écoles de la ville et qui font notre succès.

Nous sommes convaincus que, si nous avons pu obtenir de bons résultats dans des conditions de cohabitations, qui n'ont pas toujours été faciles; nous sommes persuadés qu'une fois dans notre nouvelle école, prévue pour l'année scolaire 2014-2015, nous réaliserons encore bien de grandes choses. Nous ferons ainsi rayonner dans notre communauté la culture et l'identité francophones. Notre nouvelle école servira de plateforme et de lieu de rencontre de tous les francophones et francophiles soucieux de voir le bilinguisme s'établir et croître profondément dans la vie de nos jeunes apprenants.

Conseil d'administration des ÉFM 2013-2014

De gauche à droite :
Amadou Cissé, Sharad Srivastava,
Arianne Cloutier, Martin Vermette,
Lucienne Lavallée,
Simon Normandeau, président,
Lise Beaudry, Alycia Smith, et
Rémi Dallaire



Rights in the Sun

Par Christopher Afatsawo, enseignant
Institut collégial Margaret Barbour

La question d'équité et de justice sociale, nulle ne l'ignore, occupe une place privilégiée dans la société humaine. Cette question fut à l'origine même de grandes révolutions. Ghandhi s'est inspiré de cette même idée lorsqu'il déclara, il y a de cela des décennies, qu'il est plus facile de dénoncer un ordre social injuste que d'en formuler un qui soit juste. Dans la même envergure, le canadien, Sir John Humphrey, a vu immortaliser son nom dans sa quête des droits de la personne.

À la lumière de cette dernière notion, nous apprécions l'immensité de la tâche qui nous attend, voire reconnaissons le fait que dans chaque communauté humaine, les rapports inter et intra relationnels sont loin d'être parfaits. Cette réalité humaine s'instaure, et chez les privilégiés et chez les démunis de la société. Malheureusement, l'ardu est qu'il ne se passe pas de jours sans qu'on signale d'une part ou de l'autre cet écart existant, si vous le permettez, « inhumain ».

Nous témoignons cette réalité dans nos salles de classe, chez les élèves, entre des collègues et même au sein de l'administration scolaire. C'est exactement à ce point que le rôle des enseignantes et enseignants devient si important. Même si la tâche qui nous fait front nous paraît insurmontable, il n'en restera pas moins vrai de reconnaître, en effet, qu'en tant qu'éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba, et faisant partie intégrante de la communauté des « saints », avons une responsabilité singulière et une charge lourde à ménager.

Dans ce numéro de l'Inform-Action, nous, les membres du Comité d'équité et de justice sociale des ÉFM, avons le plaisir de vous proposer et de partager avec vous, sous forme d'esquisse, un document touchant à l'équité et à la justice sociale. Et ce, dans nos vies personnelles ainsi que dans nos vocations.

Le Dossier « *Rights in the Sun* »

Le document « *Rights in the Sun* » a été réalisé par le Centre pour la Paix et les Droits de l'Homme (Centre for Peace and Human Rights). Ce Centre à but non lucratif a été fondé en Alberta en l'an 2000 et est mis à l'actif de Sir John Humphrey, l'un des pionniers des Droits de l'Homme. Le Centre a pour mission la promotion des droits de l'homme non seulement en Alberta, mais aussi dans les quatre coins du monde. Ceci en visant les jeunes en particulier et en leur offrant une curiosité en éveil et une prise de conscience sans précédent pour que ces derniers deviennent des citoyennes et citoyens prêts à façonner un monde égalitaire imbu d'optimisme.

C'est dans cette optique que nous piquons l'intérêt de nos membres en proposant, comme point de départ, un survol ou un aperçu général de ce document. Et par la suite, nous mettrons à vos dispositions

Concours : Vacances d'été 2013

Partagez avec nous vos plans de vacances pour cet été et courrez la chance de gagner un prix tel que: vêtement ÉFM, carte du App Store (valeur de 25\$), article promotionnel ÉFM.

Vous devez faire vite, car le concours se termine le 24 juin 2013.

En tout, 5 prix seront tirés au hasard, parmi les noms de celles et ceux qui auront laissé un commentaire sur notre page Facebook (voir ÉFMdepartout) en répondant à la question suivante :

« *Quels sont vos plans pour cet été?* »

Bonne chance!



des séries exhaustives étoffées d'activités pédagogiques conçues pour la salle de classe dans les prochains numéros de notre journal. Nous envisageons également d'animer des ateliers permettant nos membres à faire de l'expérience des activités pédagogiques qui appuient le document. Les activités touchent chaque niveau d'enseignement, de l'élémentaire jusqu'au secondaire.

La pédagogie nous propose les thèmes suivants :

- ◆ L'Unité dans la diversité
- ◆ Les Stéréotypes
- ◆ La Discrimination
- ◆ Le Pouvoir et le privilège
- ◆ L'Oppression
- ◆ L'Exclusion
- ◆ Droits et responsabilités
- ◆ Les Personnes défavorisées
- ◆ La Déclaration universelle des droits de l'homme/La Convention des droits de l'enfant
- ◆ La Résolution des conflits

Et la liste ne cesse de s'allonger.

À vous de nous lire dans les prochains numéros de l'Inform-Action.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



La bonne humeur règne à l'AGA des ÉFM!



Tous en faveur! Adopté...



Une superbe toile pour le 45^e des ÉFM par Michelle Johnson



Des membres dévoués!



... la démocratie en action!



Angèle et Luc, après un bon dîner!



D'la belle visite pour les ÉFM!



Souriez!

LE DES ÉFM - LE 26 AVRIL 2013



Lucienne avec notre artiste-peintre, Madame Johnson et son époux.



...beaucoup de discussions autour de la table!



Encore des discussions!



Les 2 Pauls et Marie-Claude à l'écoute



Carmen Coulombe-Tétrault accepte de Lise Beaudry l'adhésion à vie aux ÉFM pour Monsieur Louis Gosselin!



Paul LaRivière accepte de Pauline Charrière l'adhésion à vie aux ÉFM!



Merci Paul!



Victor Perrin a accepté de Claudette Grenier l'adhésion à vie aux ÉFM en présence de son épouse (au centre)!

Les recettes de cuisine faciles

Par Karen Bees, enseignante
Collège Sturgeon Heights Collegiate



Il n'y a pas à dire, l'enseignement est une carrière parfois stressante! On parle souvent du lien entre les bons comportements alimentaires et la gestion du stress. Afin de vous aider à préparer des repas sains, l'Inform-Action vous présente les recettes suivantes. Essayez-les! Elles s'avéreront faciles à préparer et délicieuses!

La ratatouille

Pour 6 à 8 personnes

Préparation : 15 minutes

Cuisson : 20 – 25 minutes

Temps Total : 40 minutes

Les ingrédients

1 aubergine épluchée et coupée en tranches épaisses

1 poivron vert en fines lanières

1 gros oignon en tranches épaisses

3 cuillères à soupe d'huile olive

1 gousse d'ail haché

2 courgettes en lanières d'une épaisseur de ¼ po.

2 à 3 grosses tomates épluchées et coupées en tranches épaisses ou 1 boîte (450 ml) de tomates sans liquide

2 cuillères à café de persil émincé

1 cuillère à café de basilic

1 cuillère à café de sel

1/8 cuillère à café de poivre

1 feuille de laurier

La préparation

Au four à micro-ondes, puissance maximale, faire revenir ensemble l'aubergine, le poivron vert, l'oignon, l'huile et l'ail dans une casserole couverte pendant 6 à 7 minutes (jusqu'à ce que les oignons soient transparents).

Ajouter les courgettes et couvrir. Cuire au four à micro-ondes pendant 5 à 6 minutes, puissance maximale.

Soigneusement, ajouter les tomates, le persil, le basilic, le sel, le poivre et la feuille de laurier. Cuire au four à micro-ondes pendant 8 à 10 minutes (jusqu'à ce que les légumes soient à peine tendres).



Les meringues

Le blanc d'œuf contient beaucoup de protéine et il est faible en matières grasses. Profitez-en en préparant ce dessert classique.

Préparation : 10 minutes

Cuisson : 2 heures

Temps Total : 2 heures et 10 minutes

Les ingrédients

2 blancs d'œuf à la température ambiante

4 oz de sucre sémoule

1 pincée de crème de tartre

Le colorant (facultatif)



La préparation

Préchauffer le four à 300°F.

Fouetter les blancs d'œufs jusqu'à ce qu'ils soient bien fermes.

Ajouter la crème de tartre.

Graduellement, ajouter le sucre sans cesser de fouetter. Si désiré, ajouter quelques gouttes de colorant.

Verser le mélange dans une poche à douille cannelée et déposer sur une plaque du four recouverte du papier antiadhésif.

Baisser le four à 200°F en y mettant la plaque.

Garder les meringues à la température ambiante dans une boîte hermétique jusqu'à trois semaines.

Pour finir... On peut servir les meringues comme telles, avec de la crème fouettée ou avec du glaçage. On peut aussi faire des nids de meringue fourrés aux fruits. Cependant, il faut ajouter les garnitures seulement à la dernière minute, car les meringues deviennent molles très rapidement.

NOUVEAUX livres d'images éducatifs

L'Atlas de Marie

Marie découvre le Manitoba

Texte de Gwen Smid
Illustrations de Sonia Nadeau



*Ressource utile pour la maternelle à la 5e année (surtout en sciences humaines), cette belle histoire est accompagnée de faits pertinents.

Niveau d'intérêt : 4 à 9 ans

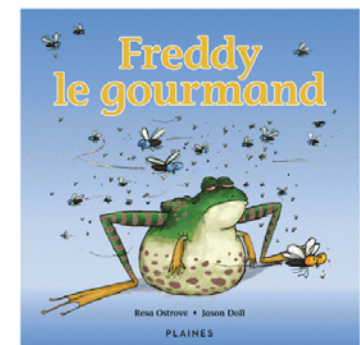
Niveau de lecture : M à 3e année

*Traduit au Manitoba par Christine Pulgar-Vidal, pour Peanut Butter Press.

Titre anglais original : Mary's Atlas: Mary Meets Manitoba

21,95 \$ | 32 pages (cartonné) | 28 x 22 cm |
978-0-9865329-4-8

11,95 \$ | 32 pages (broché) | (11 x 8,5 po) |
978-0-9865329-5-5



Un récit amusant et éducatif qui amène naturellement la discussion sur les thèmes sous-jacents de l'histoire (résolution de problèmes, prise de décisions, estime de soi, amitié, pollution), au grand bonheur des enseignants.

Niveau d'intérêt : 3 à 8 ans

Niveau de lecture : M à 3e année

* Traduction française publiée par les Éditions des Plaines.

En vente en ligne à www.plaines.ca.

Titre anglais original, publié par Peanut Butter Press : Freddie's Problem

12,95 \$ CAN | 23 x 23 cm (9 x 9 po) | 32 pages, broché
ISBN 978-2-89611-253-1

En vente à Winnipeg à La Boutique du livre et à la librairie À la page.



Vous pouvez aussi commander ces deux livres en ligne à www.peanutbutterpress.ca. Paiement par PayPal ou par chèque (à l'ordre de Peanut Butter Press). Les commandes par courriel et par téléphone sont également acceptées.



SPÉCIAL 45^e

Fêtons les réussites des ÉFM

Par Mariette Ferré, présidente des ÉFM 1981-1982



Tout au long de leur histoire, les Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba (les ÉFM) ont exercé un rôle clef dans l'évolution de l'enseignement en français langue première et en immersion au Manitoba. Cet article présente un survol historique tout en rendant hommage aux enseignantes et enseignants qui ont contribué à l'évolution des ÉFM et au développement des écoles françaises et d'immersion au Manitoba.

Un survol de l'histoire de l'enseignement en français au Manitoba

À compter de 1916, la loi Thornton interdit l'enseignement du français dans les écoles publiques du Manitoba. En cette même année, les francophones ont formé l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba (AÉCFM). Pendant cinquante ans, les programmes d'étude pour les cours de français étaient rédigés bénévolement par le personnel enseignant qui préparait et corrigeait l'examen provincial administré par l'AÉCFM annuellement en juin aux élèves de la 3^e à la 12^e année.

Les francophones se souviennent d'avoir eu à cacher leurs livres français entre 1916 et 1963 lorsque les inspecteurs du Ministère venaient faire leurs tournées dans les écoles sans prévenir. On ne peut que s'imaginer les pressions vécues par les enseignantes qui couraient le risque d'utiliser le français comme langue d'enseignement en contravention

à la loi scolaire. Dans le cas de se faire prendre à enseigner en français durant la journée scolaire, la punition était le congédiement.

La seule façon de respecter la loi était d'obliger le personnel enseignant et les élèves de rester à l'école une demi-heure après la fin des classes pour assister aux cours de français et de religion qui étaient interdits durant la journée scolaire. Les vifs souvenirs de cette injustice durant plusieurs décennies ont servi à mobiliser le personnel enseignant, les parents et la communauté à entreprendre de l'action politique afin d'obtenir réparation pour ces torts.

Dès 1963, la loi sur les écoles publiques a permis l'enseignement d'un cours de français de la 1^{re} à la 12^e. À compter de 1967, il est devenu possible d'enseigner en français durant la moitié de la journée scolaire. De nombreux organismes ont été créés durant cette époque, tels que la Société franco-manitobaine (SFM) établie en 1968 pour remplacer

l'Association d'éducation. La SFM est devenue l'organisme politique et communautaire des francophones dont le premier grand objectif fut d'obtenir des services en français dans le secteur de l'éducation.

Le regroupement des Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba

En 1968, le personnel enseignant a formé la SELF, **Société d'éducation en langue française**, qui a été affiliée à la Manitoba Teachers' Society à titre de « *Special Area Group* ». En 1972, la SELF a changé son nom pour devenir **Les Éducatrices Franco-Manitobaines** (ÉFM) et la MTS lui a accordé un statut d'agence affiliée ayant la responsabilité de fournir les services pédagogiques en français.

Le projet de loi 113

En 1970, pour faire suite au projet de loi 113, l'article 79 de la **Loi sur les écoles publiques du Manitoba** a été amendé pour que le français et l'anglais soient reconnus à parts égales comme les deux langues officielles d'enseignement au Manitoba. Ce fut le point de départ des plus importants pour réparer les torts du passé envers les francophones et en même temps accorder aux parents anglophones le choix de faire instruire leurs enfants en français par le truchement de l'immersion française. Le premier programme en immersion avait été développé à Montréal en 1965 avec grand succès. Les parents anglophones du Manitoba désiraient avoir accès à

ce genre de programme pour leurs enfants.

À la suite des interventions des organismes francophones et des ÉFM, les gouvernements ont graduellement financé la mise en vigueur de services tels que l'Institut pédagogique établi en 1973 au Collège universitaire de St-Boniface (Université de Saint-Boniface). Le Collège avait le mandat d'assurer la formation en français du personnel enseignant des écoles françaises et d'immersion. En 1974, le Bureau de l'éducation française a été établi au Ministère de l'Éducation ayant comme mandat le



développement des programmes d'étude et des services administratifs à l'appui des parents francophones et anglophones. Le premier programme d'immersion française avait été mis en vigueur à l'École Sacré-Cœur dans la division Winnipeg en 1973. L'avenue du BEF et le financement pourvu par les gouvernements ont permis le développement graduel d'écoles françaises et d'immersion française dans diverses divisions scolaires au Manitoba.

La contribution des parents

En 1976, les parents francophones ont formé la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP). En 1982, l'Article 23 de la Charte des droits et libertés accorda aux parents francophones le droit aux commissions scolaires homogènes francophones. La FPCP a été obligée de faire appel aux tribunaux dans le but de faire respecter les droits accordés par la Charte. En 1990, selon un jugement de la Cour d'appel du Manitoba, la loi scolaire a été déclarée inconstitutionnelle, car elle ne permettait pas l'établissement d'une commission scolaire francophone. Le gouvernement a établi la Commission Gallant pour donner suite au jugement de la cour.

En 1981, les parents anglophones du Manitoba ont créé une section provinciale de l'association *Canadian Parents for French*. Les parents anglophones ont aussi eu à lutter devant les tribunaux et au niveau des communautés pour faire reconnaître le droit à l'instruction en français pour leurs enfants. Ils ont aussi fait preuve de ténacité afin d'assurer l'accès aux écoles d'immersion française dans de nombreuses divisions scolaires au Manitoba.

La collaboration entre les ÉFM et les organismes

Les ÉFM ont toujours travaillé en étroite collaboration avec tous les organismes représentant la communauté, les parents, et les commissaires afin de

faire avancer la cause du français au Manitoba. À titre d'exemple, les ÉFM étaient membres de tous les comités paritaires d'organismes francophones dévoués à l'établissement d'une commission scolaire homogène. Comme représentante des ÉFM, j'ai eu le privilège d'assister à diverses rencontres avec la ministre de l'Éducation y inclus la réunion historique à laquelle elle annonça le projet de loi créant la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) quatre ans après le jugement de la cour d'appel du cas de cour initié par la FPCP. Finalement, la DSFM voyait le jour le 1^{er} septembre 1994.



Les ÉFM ont aussi maintenu des liens avec l'association *Canadian Parents for French* et ont appuyé les parents dans leurs démarches entreprises à la lumière de leur droit de faire instruire leurs enfants en français. De plus, les ÉFM ont assuré le dialogue actif auprès de la MTS en visant la reconnaissance des droits des parents de faire instruire leurs enfants en immersion française.

Le processus pour retrouver les droits linguistiques qui existaient au Manitoba avant 1916 s'est fait à pas de tortue. Il est important

de reconnaître la contribution de nombreux activistes parmi le sociétariat des ÉFM. Ces membres ont fait preuve d'énormément de ténacité et ont largement contribué à l'avancement de la cause du français au Manitoba dans les secteurs français et d'immersion française. Il y a eu énormément de travail à faire pour sensibiliser la MTS au besoin de reconnaître les droits des parents francophones et anglophones et à la nécessité d'apporter les changements nécessaires à l'ensemble des services d'appui en français pour le sociétariat des ÉFM.

Bon nombre d'entre vous ont surmonté des situations difficiles lorsque vous enseigniez des cours avant que les programmes d'études et les matériels pédagogiques ne soient disponibles. Il est arrivé par le passé que certaines divisions scolaires offraient des programmes à contrecœur et il y a eu des conflits communautaires dans certains endroits. En dépit des défis de taille dans une très grande variété de situations, hier et aujourd'hui, c'est grâce à la ténacité de plusieurs générations d'enseignantes et enseignants que les écoles françaises et d'immersion française connaissent un franc succès aujourd'hui.

Les grands dossiers ÉFM de 1968 à 1992

La formation du personnel enseignant

De 1978 à 1983, le dossier qui a reçu le plus d'attention fut celui d'obtenir un programme de Maîtrise ès éducation à l'Institut pédagogique. Les ÉFM ont entrepris un processus d'action politique pour démontrer le vif intérêt parmi les membres. Les efforts en ont valu la peine, car le programme a été établi en 1983 et deux ans plus tard, le Collège universitaire (maintenant l'Université de St-Boniface) a décerné les premiers diplômes au niveau de la maîtrise es éducation obtenue en français.

La restructuration interne à la MTS en 1985

En raison d'action politique de la part des ÉFM, et de l'acceptation de la part des dirigeants de la MTS, le statut d'agence affiliée a été légiféré en 1985 dans la Loi sur le Manitoba Teachers' Society, incluant une stipulation que le budget des ÉFM soit accordé selon une formule basée sur le nombre de membres. En 1986, l'association a modifié son nom aux « **Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba (ÉFM)** » dans le but d'assurer un langage inclusif et aussi de refléter clairement le mandat en vigueur depuis 1972, de fournir des services pédagogiques en français auprès de tous ceux et celles qui

utilisent le français comme langue d'enseignement dans les secteurs français et immersion française.

Grâce à ce développement, les ÉFM connaissent depuis 1985, une plus grande autonomie. Je peux partager que ce fût dans mon expérience professionnelle, la période la plus difficile pour les ÉFM. Il était devenu insupportable de toujours avoir à justifier leur existence durant la présentation du budget à l'Assemblée générale annuelle de la MTS. Je compte parmi mes souvenirs mémorables, cette solution favorable pour tous les membres des ÉFM et de la MTS.

Le perfectionnement professionnel

Conformément aux statuts et à sa raison d'être, le dossier le plus important des ÉFM a toujours été celui du perfectionnement professionnel. Au fil des années, les ÉFM ont organisé des conférences pédagogiques annuelles en tenant compte du fait que toutes les matières scolaires sont enseignées en français et qu'il est nécessaire de porter attention aux spécificités et besoins pédagogiques de l'enseignement langue première et à l'immersion française.

De plus, à compter des années 1980, les ÉFM ont assuré l'organisation de symposiums provinciaux pour le secteur immersion et ont accueilli les conférences nationales de l'Association

canadienne des professeurs d'immersion (ACPI). Durant cette même période, les ÉFM ont créé des associations affiliées et des conférences pédagogiques annuelles pour les directions scolaires des secteurs français et immersion et pour les orthopédagogues.



L'évolution des services en français à la MTS

Au fil des années, j'ai vécu de près la contribution des ÉFM à l'évolution des services en français à la MTS. Les services actuels sont effectivement le résultat d'interventions échelonnées sur plusieurs années. Les ÉFM appuyés des cadres administratifs se sont toujours engagés à des activités d'action politique et ont coordonné des interventions bien pondérées afin de faire reconnaître les besoins des membres pour des services en français.

Dès 1968, un cadre francophone a offert de sa propre initiative des services en français en dépit du fait qu'il n'existait aucun poste désigné bilingue. En 1982 et ensuite en 1983, deux postes de cadres administratifs ont été désignés bilingues, chacun avec une assignation à demi temps pour les ÉFM. Il nous était important d'avoir deux postes désignés bilingues afin de pouvoir travailler en équipe

en français tout en faisant partie de l'équipe de travail du secteur anglais. Selon mon expérience professionnelle, ce modèle a très bien fonctionné au service des ÉFM. À titre d'exemple à l'appui, dans mon travail en perfectionnement professionnel en anglais, lorsqu'un programme d'appui que j'ai proposé pour le personnel débutant a été approuvé par les cadres élus de la MTS, il a été accepté que ce programme soit offert en anglais et en français.

Au fil des années, la demande pour les services en français dans le secteur du bien-être augmentait en flèche et en 1992, un poste dans le secteur des relations de travail a été désigné bilingue. Les responsabilités incluaient de fournir les services de bien-être en français et en anglais. En 1993, ce poste a été redéfini pour inclure les négociations collectives en français pour l'AEFM, l'association locale créée suite à la mise en vigueur de la Division scolaire franco-manitobaine. Il a toujours été important que les cadres bilingues fassent partie de l'équipe qui fournit les services à l'ensemble des membres de la MTS. L'obligation de fournir des services de conseillers en français équivalents à ceux offerts en anglais a toujours été apparente. À compter de 1990, la MTS avait décidé d'utiliser des services contractuels en français avec des contraintes. Les membres choisissant de faire appel aux services en français n'avaient pas accès au même nombre de services que les membres anglophones de

la MTS. Dans mon rôle de cadre administrative, il m'était important d'assurer l'égalité d'accès aux services, quelle que soit la langue. Le Syndicat des cadres administratifs de la MTS est intervenu en 1997 (j'étais présidente de mon syndicat à cette époque) et comme résultat, un poste à temps plein désigné bilingue fut ajouté au Programme d'aide aux enseignants (PAE). Le mandat de ce poste bilingue était de répondre à toutes les demandes de services en français tout en étant en mesure d'offrir les services en anglais.

Les services d'appui en français

En 1982, lorsque j'ai accepté un poste-cadre à la MTS, nous n'avions qu'un poste d'adjointe administrative à temps plein avec de l'aide supplémentaire à contrats temporaires. Grâce aux interventions des ÉFM et des cadres, nous avons obtenu au fil des années, trois postes permanents d'adjointes affectées uniquement aux services en français. Jusqu'à ma retraite en 2004, l'occasion de travailler avec cette équipe dévouée a toujours été très agréable. Je regrettais toujours leur charge de travail très lourde, car en plus de fournir les services aux ÉFM, elles devaient aussi fournir les services en français à tous les autres secteurs de la MTS y inclut les relations de travail (bien-être et négociations collectives) ainsi que la mise en page pour tous documents en français

publiés par la MTS. En dépit des exigences, le fait de pouvoir travailler uniquement en français permettait à l'équipe d'adjointes de s'entraider pour arriver à répondre aux besoins. Le sociétariat des ÉFM bénéficie aussi d'un service bilingue à la réception de la MTS depuis 1999. Ce changement était dû au fait que les dirigeants ont accepté de fournir les services demandés par les ÉFM.



D'être accueillie quotidiennement en français par notre standardiste et par l'équipe d'adjointes administratives du secteur de langue française figure parmi mes souvenirs les plus mémorables de ma vie de travail à la MTS. En même temps il a été remarquable que nous ayons réussi, comme collectif à la MTS, à créer et maintenir un climat de travail dans lequel la communication dans les deux langues officielles était bien acceptée.

Le droit aux services en français

En 1998, un conseil arbitral a jugé à l'unanimité en faveur de la nouvelle association locale et syndicale, l'AEFM, en confirmant que le personnel enseignant a droit aux services quasi judiciaires (tels que les arbitrages) en français. De plus, selon cette sentence arbitrale, il a été déterminé que la traduction simultanée n'est pas acceptable devant les tribunaux quasi judiciaires. Par conséquent, il va de soi que la qualité linguistique des services offerts par la MTS est de très grande importance pour les membres du sociétariat. Ce résultat fût un moment très mémorable, car nous avons reçu confirmation du droit aux services en français.

Il est important de reconnaître que la MTS existe sous l'égide d'une loi dans une province où le français et l'anglais, en plus d'être des langues officielles d'enseignement sont aussi les langues officielles de la législature et des tribunaux.

Les bons souvenirs

Tel que vous aurez pu constater, il y a eu des défis de taille qui ont occasionné de nombreuses heures de travail supplémentaires. La plus grande récompense a toujours été de trouver la solution la plus convenable aux parties impliquées tout en faisant avancer la cause du



Les ÉFM... en bref!

- ✎ À ses débuts, les ÉFM étaient intitulés la « SELF » (La Société des enseignants de langue française).
- ✎ La toute première présidence de notre histoire fut Madame Irène Garand.
- ✎ En 1969-1970, 1974-1975 et en 1975-1976 les ÉFM étaient dirigés par des personnalités religieuses (frère Louis Courcelles et l'abbé Laval Cloutier).
- ✎ Le poste de la présidence des ÉFM est devenu un poste libéré à temps plein en 1986 (le poste était un poste libéré à 1/3 du temps jusqu'à ce moment-là).
- ✎ Au moment de leur création, les ÉFM comptaient 166 membres et, aujourd'hui, nous avons 1714 membres.
- ✎ La MTS a accordé aux ÉFM le statut d'agence en 1972.

Un site riche en ressources!

<http://www.lasouris-web.org> : un site éducatif regorgeant de liens vers des activités gratuites avec peu de publicité. Pour tous les cycles scolaires (avec un certain penchant pour l'élémentaire) ce site vise surtout l'apprentissage du français et des mathématiques. Il y a même une section traitant de logiciels et d'applications très pertinents pour le personnel enseignant. Le site est conçu par Anne Goyette (anne@lasouris-web.org) qui prend de son temps personnel pour tester les activités éducatives que l'on retrouve sur son site. C'est à voir!

Vous remarquerez aussi une section dédiée à « Franconnexion ». Ceci est un outil qui vous permet de créer une activité à votre école afin de permettre à vos élèves de vivre une expérience en français. Il y a même une trousse d'outils vous aidant à organiser votre activité. Visitez le <http://www.french-future.org/fr/que-fait-on/sessions-franconnexion> pour en savoir plus.



français et les droits du personnel enseignant. À mon avis, l'essentiel au cœur du succès de tout organisme, c'est de reconnaître que les acquis sont le résultat d'efforts d'un collectif engagé. Généralement, plutôt que de décourager, les plus grands défis peuvent servir de tremplin pour passer à l'action politique. Les changements apportés au statu quo ne sont jamais faciles et ne pourraient jamais avoir lieu sans les efforts du collectif et d'individus dévoués.

En plus de remémorer les réussites, ce sont les souvenirs du très bel entregent et du sens de l'humour du collectif qui meublent ma mémoire. Je tiens à vous remercier à nouveau pour le privilège d'avoir travaillé avec vous et pour vous. Sincères félicitations à l'occasion de votre 45^e anniversaire!

Mariette Ferré a été enseignante, secteur anglais (1969-75); conseillère pédagogique au BEF (1975-1978); enseignante en écoles françaises et immersion (1978-1982) et présidente des ÉFM (1/3 de temps) en 1981-82. De 1982-1992, elle était cadre administrative au service des ÉFM et de 1992-2004 elle occupait le poste désigné bilingue dans le secteur des relations de travail incluant les négociations collectives pour l'association locale, l'AEFM, et les négociations en anglais pour 11 autres associations locales. Elle a pris sa retraite en 2004.

Mes souvenirs aux ÉFM...

Par Bobbi Éthier, secrétaire générale adjointe
The Manitoba Teachers' Society



Une des choses les plus enrichissantes dans ma carrière à la MTS a été d'être cadre administrative affectée aux ÉFM. Lorsque j'étais enseignante, j'ai été très impliquée aux ÉFM en tant que représentante d'école et de plus quand j'étais directrice d'école, j'étais aussi membre de l'AMDI (Association manitobaine des directrices et directeurs des écoles d'immersion française). Je croyais fortement à la nécessité de l'organisation et surtout de protéger et de promouvoir l'éducation en français.

Donc, en entrant en fonction à la MTS j'ai trouvé la tâche de travailler pour les ÉFM simplement

naturelle. Pendant mes 14 ans, j'ai vu le développement et l'épanouissement des ÉFM – une organisation qui était toujours dynamique et redevable à ses membres.

J'ai eu le plaisir de travailler à côté de centaines de bénévoles, comme lorsque j'étais membre, qui ont organisé des réunions, des sessions de perfectionnement professionnel, des symposiums, des conférences pédagogiques annuelles, des réunions nationales et provinciales et tout ceci, après les heures de classe, de préparation et de correction.

La chose qui m'a toujours motivée était le dévouement et le professionnalisme de nos membres ÉFM!

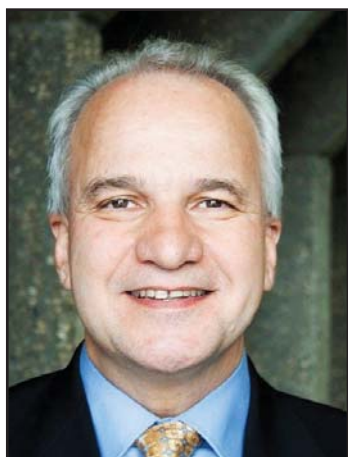
De travailler pour et avec les membres est super facile quand nous sommes entourés par une équipe forte, efficace et connaisseuse. Les ÉFM sont très choyés d'avoir Françoise

Kornelson, Lise Schellenberg, Julie McClintock, Marie Claude Leischner et plus récemment Lynne Johannson comme équipe d'appui. Ces dames sont tout simplement incroyables. Durant ces années, j'ai aussi eu le plaisir de travailler en équipe avec des cadres diligents et aussi dévoués comme Eldene Spencer, Mariette Ferré, Réjean Laroche et Mario De Rosa. Chacun de ces partenariats m'a donné une nouvelle expérience et j'ai beaucoup appris de ces gens. Je suis encore très choyée que j'ai pu collaborer avec des partenaires si talentueux.

J'étais super chanceuse d'avoir Lise Schellenberg (Landry) comme adjointe dans tous mes dossiers comme cadre administrative. Une femme remplie d'énergie, sagesse, et un bon sens d'humour – je ne crois pas que c'était toujours facile de travailler avec moi durant nos 14 ans ensemble! 😊 Mais, ensemble nous avons toujours eu les membres à cœur et nous avons travaillé fort.

Souvenirs des ÉFM

Par Mario De Rosa, cadre administratif ÉFM/MTS
The Manitoba Teachers' Society



C'est en 1992 que j'ai répondu au son de cloche des ÉFM en posant ma candidature au conseil d'administration. Que d'aventures ai-je vécues depuis! À ce jour, j'avais participé à l'AGA à titre de délégué de l'école Mackenzie Junior High à Dauphin. J'avais à plus d'une reprise, mentionné que nous avons besoin de plus de représentativité au-delà du périmètre. Carole Hébert, présidente sortante et donc, présidente du comité des mises en candidatures, me donne un coup de fil pour me demander de soumettre ma candidature. Lorsque je lui réponds que je ne suis pas certain, qu'il y a la distance, le temps éloigné de ma famille, elle me dit : «

depuis le temps que tu parles de représentativité en dehors du périmètre, hé bien, c'est à ton tour de relever le défi. »

À cette époque, les ÉFM étaient dotés d'un conseil d'administration qui se rencontrait trois fois par année, puis d'un exécutif, qui se chargeait de faire avancer les dossiers au courant de l'année. L'exécutif, formé à partir des membres du conseil d'administration, se rencontrait plusieurs fois durant l'année. J'aurais dû lire mon cartable, parce que lors de l'AGA où je me fais élire au conseil d'administration, les règles du jeu ont changé et l'exécutif est mis au rancart : le Conseil d'administration se rencontre maintenant 8 fois par année! Alors, lorsque j'ai appelé mon épouse, je lui ai dit : « bonne nouvelle, j'ai gagné mes élections! ». « Mauvaise nouvelle : ce n'est plus seulement 3 réunions comme je t'avais promis, mais bien 8! »

Fort de son appui, j'ai servi comme conseiller FL2 sous la présidence de Guy Boulianne et d'Isabelle Garand. Puis, lors du deuxième

J'aimerais remercier toutes les présidences avec qui j'ai eu le plaisir de travailler étroitement – Paul La Rivière, Pauline Charrière, Richard Alarie, Suzanne Jolicoeur, Ariane Cloutier, et Simon Normandeau et leurs Conseils d'administration respectifs. Chaque présidence a laissé sa propre marque et je dois dire que je n'ai que de l'admiration pour ces personnes qui ont accepté ce défi de travailler pour leurs collègues.

Bien que j'aie accepté un nouveau poste à l'intérieur de la MTS — je n'ai pas quitté les ÉFM. Les ÉFM ont été une grande partie de ma carrière depuis presque 30 ans et je suis aussi dévouée dans mes nouvelles fonctions.

C'est un énorme plaisir de nous souhaiter (si je peux me permettre) un joyeux 45^e anniversaire!

Continuons le bon travail ensemble!

Marquer votre agenda



mandat d'Isabelle, je suis devenu vice-président des ÉFM. Quelle fierté! C'était à l'époque où nous faisons face aux réticences de la MTS à concevoir une page web. Selon la MTS, c'était un terrain inconnu, et qui sait quels pièges s'y trouvaient! Étant président du comité de communications, les ÉFM m'ont doté d'un ordinateur portatif (quel luxe à cette époque), et d'un manuel intitulé: «Comprendre le langage HTML ». La conception de la première page web des ÉFM sera le fruit de plusieurs essais tard dans la soirée à comprendre puis à mettre en œuvre le langage HTML et je suis fier du fait qu'à cette époque, les ÉFM étaient vraiment avant-gardistes dans ce domaine.

J'ai servi comme vice-président sous les présidences d'Isabelle Garand, Patricia Thibodeau puis de Pauline Charrière. En 1998, les contraintes d'un nouvel emploi à la direction d'école m'ont forcé à soumettre, avec chagrin, ma démission au conseil d'administration. Ce n'est que dix ans plus tard que je serai de nouveau impliqué directement avec le conseil d'administration des ÉFM.

Durant les années de travail politique au sein des ÉFM, j'ai travaillé avec les cadres de la MTS, Gerry Dureault, Mariette Ferré, Linda Asper, et Eldene Spencer. En 2008, je me retrouve à mon tour cadre de la MTS affecté aux dossiers des ÉFM. Un nouveau défi, une autre fonction, mais toujours le même son de cloche. Je me souviens d'un discours du secrétaire général de la MTS, Jean Giseger en 1994. Il disait qu'en milieu minoritaire, il ne faut rien tenir pour acquis. J'ai utilisé cette phrase durant mes campagnes électorales, et encore aujourd'hui, bien que mon rôle ait changé, elle résonne toujours aussi clairement à mes oreilles.

Quels bons moments m'ont fait vivre les ÉFM! Je souhaite autant de satisfaction à celles et ceux qui se pointeront pour assumer la relève.

Longue vie aux ÉFM.

Le Bilinguisme au Manitoba

Une perspective historique

Par Roger Turenne
(Collaboration spéciale, partie 1 sur 2)

Dans cette première partie, M. Turenne aborde les débuts du bilinguisme au Manitoba et l'impact qu'a eu la Commission Laurendeau-Dunton sur l'évolution de la communauté franco-manitobaine.

Prologue

La Commission Laurendeau Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme (B&B) a été créée en juillet 1963. L'été 1963 fut aussi l'été de mon premier emploi, qui consistait à occuper le premier poste officiellement désigné bilingue dans la fonction publique du Manitoba, celui de guide au Palais législatif.

La Commission B & B avait été mise sur pied par le premier ministre Pearson pour faire face au réveil du Canada français. Mon poste de guide avait été créé par le premier ministre manitobain Duff Roblin parce qu'il trouvait aberrant que le tiers des Canadiens ne pouvaient pas visiter dans leur langue le haut lieu du gouvernement.

Voilà deux évènements, l'un beaucoup plus modeste que l'autre, qui ont marqué le début du long cheminement du bilinguisme au

Manitoba ces 50 dernières années. Cheminement qui ne fut pas sans détour, dès le départ.

Quelle objection pourrait-on avoir à ce qu'une personne bilingue offre des visites guidées en français aux touristes? Pourtant il y en a eu, et non des moindres. Quelques jours après mon entrée en fonction, mon patron, le chef des gardes reçoit un avis disant que, puisque j'avais été embauché comme garde de sécurité, je serais assujéti aux mêmes quarts de travail. La semaine suivante je travaillerais donc de minuit à 8 h du matin.

Pas beaucoup de touristes à ces heures-là, dis-je à mon patron qui reconnaissait le ridicule de la chose. Or la directive venait du cabinet du ministre des Travaux publics, responsable du Palais législatif. Il semblerait que le ministre ne pouvait tolérer cette pollution linguistique dans son palais.

Le lendemain matin, le premier ministre Roblin rentre au travail et, comme à l'habitude, il s'arrête un instant pour converser en français – question de pratiquer la langue qu'il s'efforçait d'apprendre. Je l'informe de la directive de son

ministre. L'après-midi même nous recevons une nouvelle directive du cabinet du ministre : M. Turenne occupera en permanence le quart de travail de 8 h à 16 h.

Cinq années plus tard, ce même ministre, du nom de Walter Weir, deviendra le premier ministre du Manitoba et un farouche adversaire de la nouvelle loi sur les langues officielles.

Une communauté se transforme

En 1963 la communauté francophone du Manitoba était en état de crise. L'assimilation des jeunes se faisait à un rythme tel qu'il laissait entrevoir la disparition de la communauté dans un avenir plus ou moins rapproché.

Il y avait plusieurs causes : l'enseignement devenu presque tout en anglais dans les années 1950 – l'urbanisation, la consolidation des divisions scolaires, l'arrivée de la télé, l'explosion de la musique rock, les mariages exogames.

Tout cela dans un contexte où la loi manitobaine interdisait non seulement l'usage du français comme langue d'enseignement,

mais également l'enseignement de la langue française avant la quatrième année scolaire.

La communauté se trouvait aussi profondément divisée de trois façons :

1. La division entre ceux qui étaient à l'aise avec le statu quo et qui hésitaient à brasser la barque et ceux qui voulaient revendiquer plus agressivement et prendre les risques qu'il fallait devant la gravité de la situation.
2. La division entre ceux qui mettaient la priorité sur l'aide aux écoles privées catholiques, et ceux qui prônaient les écoles publiques non confessionnelles de langue française.
3. La division entre ceux qui prônaient l'école bilingue et ceux qui voyaient l'école entièrement française comme seule solution.

La Commission est arrivée à point nommé, et a joué un rôle direct et indirect dans le dénouement de ces trois conflits.

Inspirés par la sorte de « glasnost » que représentait la Commission, les tenants du militantisme au Manitoba français ont eu assez rapidement raison sur les timides.

Le deuxième grand conflit, celui entre les tenants des écoles pri-

vées catholiques et ceux des écoles publiques françaises, fut plus difficile à résorber. Au début des années 1960, les francophones du Manitoba s'identifiaient comme Canadiens français catholiques et non pas comme Franco-manitobains – une nomenclature qui n'a vu le jour qu'à la fin de la décennie.

Les institutions de la communauté reflétaient cet héritage religieux et n'étaient plus à la hauteur du défi qui se présentait. Même l'organisme principal de la communauté, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), avait du mal à faire la part des choses entre langue et religion.

Un des principaux outils de la transformation de l'AECFM à la SFM fut un processus d'animation social, de sensibilisation et de participation populaire qui a culminé avec le Rallye du Manitoba français en 1968. Ce processus a joué un rôle primordial dans la décléricalisation de la communauté.

Or un projet d'une telle envergure coûtait des sous. Pour la première fois dans l'histoire, des fonds étaient disponibles en provenance du fédéral. Pourquoi? Parce que la Commission B & B avait, dans son rapport intérimaire en 1965, jeté la lumière sur la crise des communautés minoritaires et du rôle clé que celles-ci devaient

jouer pour renforcer l'unité canadienne.

Il s'ensuivit un programme d'aide aux minorités dont le Manitoba fut un des premiers et plus importants bénéficiaires. Compte tenu de la faiblesse du poids démographique des Franco-manitobains, et de l'ampleur des défis à relever, il fallait à cette communauté un encadrement institutionnel très fort que seul un appui financier extérieur pouvait assurer.

Vint ensuite, la *Loi sur les langues officielles*, issue des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton. En plus d'avoir donné une fierté aux minorités francophones et du courage dans la revendication, celle-ci a aussi eu un effet d'entraînement sur certains gouvernements provinciaux qui, avec l'incitatif de fonds fédéraux, ont pu être portés à croire que de communiquer en français avec leurs commettants n'était pas la fin du monde.

Toujours faut-il que les gouvernements provinciaux soient dotés de leaders réceptifs et imbus d'un minimum de vision et de courage. Dans une deuxième partie, nous verrons jusqu'à quel point ce fut le cas au Manitoba ces 50 dernières années.

Source : LaLiberté du 1^{er} au 7 mai 2013, page 7

marquez vos agendas.....

.....2013 - 2014

SEPTEMBRE 2013

- le 3 septembre : Rentrée scolaire
- le 23 septembre : Rencontres en région à Flin Flon (soirée)
- le 24 septembre : Rencontres en région à Le Pas (soirée)
- le 25 septembre : Rencontres en région à Thompson (soirée)
- les 27 et 28 septembre : Séminaires de formation pour enseignants débutants
- le 28 septembre : 1^{er} Conseil des écoles



OCTOBRE 2013

- le 1^{er} octobre : Rencontre en région à l'École Saint-Lazare (midi)
- le 1^{er} octobre : Rencontre en région à l'École Swan River (soirée)
- le 2 octobre : Rencontre en région à Dauphin (soirée)
- le 3 octobre : Rencontre en région à Brandon (soirée)
- le 8 octobre : Rencontre en région à Somerset (soirée)
- le 9 octobre : Rencontre en région à l'Est de Winnipeg (soirée)
- le 10 octobre : Rencontre en région au Sud-est de Winnipeg (soirée)
- le 16 octobre : Rencontre en région Métro-ouest à Winnipeg (soirée)
- le 25 octobre : Conférence pédagogique annuelle des ÉFM 2013



JANVIER 2014

- le 11 janvier : 2^e Conseil des écoles



FÉVRIER 2014

- le 3 février 2014 : Symposium de l'enseignement en français
- les 7 et 8 février 2014 : Séminaires de formation pour enseignants débutants





**Les membres
du Comité des communications des ÉFM
tiennent à souhaiter à toutes les
enseignantes et à tous les enseignants des
écoles françaises et d'immersion française
au Manitoba
un été ensoleillé et
de bonnes vacances bien méritées!**